

RÈGLEMENT N° 24-502

**AYANT POUR OBJET DE FIXER LES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS
LOCALES AU REGARD DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR
L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a accepté les prévisions budgétaires de la RMR du Lac-St-Jean pour l'année financière 2025 en regard de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE, pour équilibrer les revenus et déboursés de ces prévisions budgétaires, la MRC se doit d'imposer des quotes-parts à l'ensemble des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à une séance de ce conseil le 27 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Biron,

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

(résolution n° 308-12-24)

QU'un règlement, portant le numéro **24-502**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

- A) QU'afin d'équilibrer le budget concernant la **gestion des matières résiduelles** en 2025 totalisant 3 456 400\$, des quotes-parts au montant de 3 456 400\$ pour la gestion des matières résiduelles et pour la gestion des boues de fosses septiques soient imposées et prélevées à chacune des municipalités membres, conformément aux dispositions du règlement no. 08-293 relativement à la déclaration de compétence de la MRC en la matière.
- B) La quote-part annuelle des municipalités pour chaque élément mentionné en « A » sera transmise le ou avant le 15 janvier prochain.
- C) Les sommes à percevoir des municipalités sont réparties sur une période de 12 mois et exigible le 1er de chaque mois.
- D) Le taux d'intérêt fixé sur tous les comptes recevables passés dus sera de 8% l'an.
- E) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Préfet

Greffier-trésorier adjoint

DISPENSE DE LECTURE

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

- Avis de motion le 27 novembre 2024
- Dépôt et présentation du projet de règlement le 27 novembre 2024
- Adoption du règlement le 11 décembre 2024
- Publié dans le journal « *Nouvelles Hebdo* », édition du 12 décembre 2024
- Publié sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine le 12 décembre 2024